

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 septembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

### TRANSPORTS ET MOBILITÉ - EXPÉRIMENTATION D'UNE SOLUTION DE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN AVEC INCITATIONS FINANCIÈRES

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### Titulaires absents :

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

#### Titulaire absent excusé :

Gérard LABORDERIE.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

#### TRANSPORTS ET MOBILITÉ - EXPÉRIMENTATION D'UNE SOLUTION DE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN AVEC INCITATIONS FINANCIÈRES

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le covoiturage du quotidien représente moins de 1% des déplacements effectués en voiture, soit environ 900 000 sur près de 100 millions de déplacements locaux effectués en voiture par les Français chaque jour en semaine. Ainsi, près de 75% de la capacité des voitures n'est pas utilisée, générant une augmentation du trafic routier.

Pourtant, le covoiturage représente un levier efficace, directement activable et à moindre coût pour agir sur la décarbonation de la mobilité des personnes. Alors que les voitures sont responsables de plus de 15% des émissions de gaz à effet de serre en France métropolitaine, le covoiturage, c'est permettre à chacun de diviser par 2 son empreinte carbone dans ses déplacements.

Entrée en vigueur en mai 2021, la Loi d'Orientation Mobilité a pour objectif de favoriser le covoiturage du quotidien en permettant notamment aux entreprises ou collectivités territoriales de subventionner les conducteurs ou passagers.

Le Gouvernement souhaite accélérer le développement du covoiturage et a lancé le 13 décembre 2022 un plan d'actions, renforcé de développement du covoiturage avec l'objectif d'atteindre, à l'horizon 2027, 3 millions de trajets quotidiens réalisés en covoiturage.

Dans ce contexte, au titre de la compétence mobilité de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), il est proposé d'expérimenter durant un an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, la mise en place d'une solution de covoiturage dynamique et d'actions de communication auprès des employeurs et de leurs salariés ; couplés à une campagne d'incitation financière des trajets.

L'objectif de ce dispositif est d'inciter le développement de la pratique du covoiturage régulier et courte distance, et d'amorcer une dynamique de changement de comportement.

Il est proposé de contractualiser, via l'UGAP, et de conventionner avec l'opérateur de covoiturage KLAXIT par BlaBlaCar Daily :

- Dans le cadre de la contractualisation, l'opérateur déploie une application de mise en relation dynamique de l'offre et de la demande, en ciblant en priorité les trajets domicile-travail grâce à un important travail avec les principaux employeurs du territoire, des actions commerciales et de communication ;
- Dans le cadre du conventionnement, cette solution technique s'accompagne de la rémunération partielle des trajets covoiturés par la CAN, dont l'opérateur assure la distribution.

Par cette convention, détaillant les conditions et modalités de versement de l'opération visant à la distribution d'une politique incitative en faveur du covoitureur, l'opérateur KLAXIT par BlaBlaCar Daily s'engage à :

- signaler l'ensemble des trajets réalisés via son service au Registre de preuve de covoiturage,
- reverser la totalité des incitations versées par la CAN aux covoitureurs éligibles à l'opération,
- respecter strictement les conditions générales d'utilisation du Registre de preuve de covoiturage.

Le budget global prévisionnel pour cette expérimentation est de 160 270 € TTC.

Dans le cadre du Fonds vert (accélération de la transition écologique dans les territoires) de l'Etat, une source de cofinancement a été identifiée :

- VOLET 5 : « incitations financières à la pratique du covoiturage » comprenant les frais d'animation et de communication affectés à la campagne ainsi qu'une prise en charge d'une part du budget alloué pour la période d'incitation dans la limite d'un an.

Ainsi le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Incidations financières versées aux conducteurs / passagers (KLAXIT abondera de 35 000 € supplémentaires)	70 000 € TTC	Subvention des incitations financières (50 % Fonds vert « 1€ de l'Etat pour 1€ de l'autorité organisatrice de la mobilité »)	35 000 € TTC
Coûts associés au dispositif d'incitation (Prestations accompagnement de la collectivité dont animation et communication + licence Klaxit + coût au trajet)	90 270 € TTC	Subvention des coûts associés au dispositif d'incitation (50 % Fonds vert)	45 135 € TTC
		Autofinancement CAN	80 135 € TTC
<b>TOTAL TTC</b>	<b>160 270 € TTC</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>160 270 € TTC</b>

Durant la période de l'expérimentation, les modalités de l'incitation seront les suivantes :

	Trajets supérieurs à 5 km
Gain conducteur	2 € par passager transporté
Incitation de la CAN (dont 1€ de l'Etat pour 1€ de l'agglomération)	2 € par passager transporté
Reste à charge pour le passager	0 € (gratuité)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la mise en place d'un système de covoiturage à titre expérimental pour une durée d'un an sur la base des modalités indiquées dans la présente délibération,
- Précise que les crédits sont inscrits au budget annexe Transports en 2023 et le seront pour 2024,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter l'Etat au titre du « Fonds Vert »,
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sonia LUSSIEZ**

**Jérôme BALOGÉ**

**Secrétaire de séance**

**Président**